

REGLEMENT INTERIEUR LES AMIS DU POKER

Date de mise à jour : **26/08/2017**

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association LES AMIS DU POKER. Ce règlement intérieur est mis à disposition de chaque membre de l'association ainsi qu'à tout nouveau membre. Chaque membre, lors de son inscription, certifie connaître et respecter ce présent règlement.

1. MEMBRES

a. Admission

- Aucun mineur ne sera admis
- Les personnes désirant adhérer doivent suivre la procédure d'inscription disponible sur le site web de l'Association
- Les Bureau Exécutif valide les inscriptions dans un délai de 15 jours maximum
- Chaque adhérent s'engage à respecter les statuts et le règlement intérieur de l'Association disponibles sur le site web de l'Association
- Chaque adhérent s'engage à avoir pris connaissance des règles élémentaires du poker, à les respecter, et à respecter les décisions prises par le Bureau Exécutif, que ce soit dans le cadre de l'arbitrage ou de la vie de l'Association

b. Déroulement des inscriptions

Les inscriptions seront ouvertes toute l'année.

c. Cotisation

- Les membres actifs doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle
- Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Bureau Exécutif
- Une cotisation est valable du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017
- Toute cotisation versée à l'Association est définitivement acquise
- Aucun remboursement ne pourra être exigé (démission, exclusion, décès...)
- Chaque membre via sa cotisation sera licencié "Club des Clubs" de fait, excepté pour ceux déjà licenciés via un autre club
- Montant de la cotisation 30€

d. Exclusion

Un membre peut être exclu de l'Association pour non respect des règles suivantes :

- Enjeu financier
- Matériel détérioré
- Comportement dangereux
- Propos désobligeants envers les autres joueurs
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Comportement non conforme avec la loi
- Non respect des statuts et du règlement intérieur
- Détérioration des locaux mis a disposition

Celle-ci doit être prononcée par le Bureau Exécutif à une majorité de 51% lors d'une réunion extraordinaire, après avoir entendu les explications du membre contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. Le membre sera convoqué par lettre recommandée avec AR quinze jours avant cette réunion. Cette lettre comportera les motifs de la radiation. Il pourra se faire assister d'une personne de son choix. La décision de la radiation sera notifiée par lettre recommandée avec AR.

e. Perte de la qualité de membre

La qualité de membre est définitivement perdue si :

- Démission
- Décès
- Non renouvellement du paiement de la cotisation annuelle

- Radiation prononcée par le Bureau Exécutif pour motif grave après convocation de l'intéressé par lettre recommandée

f. Interdiction et responsabilité des membres

Mesures de police :

- Il est interdit de fumer dans les locaux de l'association
- Il est interdit de jouer de l'argent

Les membres du Bureau Exécutif sont responsables de la gestion de l'association, sous réserve de(s) faute(s) accomplie(s) durant leur mandat et reconnue(s) devant une juridiction.

2. EVENEMENTS

a. Généralités

Sauf exceptions (Omaha par exemple), les règles utilisées pendant les différents tournois sont celles du Club des Clubs de tournois sans croupier. Ces règles sont trouvables sur le site du club ainsi que sur celui du Club des Clubs

b. Inscriptions aux tournois

- Les inscriptions se font uniquement dans la section "Calendrier" du site Internet et seulement par cette voie
- Les inscriptions seront ouvertes au moins une semaine avant le début de l'événement
- Il est du devoir du membre de vérifier qu'il est bien inscrit / désinscrit de l'événement et de prévenir le Bureau Exécutif si il n'a pas pu le faire via le site
- Les inscriptions pour les événements du vendredi se terminent à 18h00 le jour de l'événement

c. Déroulement

- Chaque compétition / événement possède son propre règlement disponible sur le forum. Il est du devoir du joueur de savoir comment se déroule un événement
- Les membres peuvent et doivent aider à l'organisation des différents événements (préparation, rangement).
- Le Bureau Exécutif ne pourra être tenu responsable en cas de retards
- Si un événement commence en retard, sa structure pourra être imputée du temps de retard (ex. début à 20h30 au lieu de 20h00, le round 1 sera supprimé et le round 2 sera imputé de 10 minutes). Une tolérance de 5 minutes est admise.

d. Retards

- Un joueur inscrit a le droit à 1 round de retard, toutes compétitions confondues
- Un joueur ne peut pas jouer s'il arrive après le début de l'événement et n'est pas inscrit

e. Interdictions

- Il est interdit de tricher de quelque façon que ce soit
- L'appel téléphonique est interdit durant le jeu. Le joueur devra quitter la table pour recevoir ou passer un appel
- Il est interdit de voler du matériel, notamment des jetons ou des cartes
- Un joueur ne pourra demander une pause pour un événement personnel (pause cigarette par exemple). Des pauses sont programmées. Le joueur est libre de quitter la table à n'importe quel moment, l'événement continuant son bon déroulement
- Il n'est pas interdit de boire et de manger durant une partie, mais le Bureau Exécutif peut se réserver le droit de restreindre l'accès aux boissons alcoolisées si nécessaire. De plus, il est interdit de boire ou de manger sur ou à proximité du matériel

f. Pénalités

Lors des tournois organisés par l'Association, tous les membres du Bureau Exécutif sont de fait « Directeur de tournoi ». Ceux-ci ont pour but de répondre à toutes les questions des joueurs et de faire respecter les règles du jeu ainsi que les règles de bonne conduite induites au jeu du poker. Voici les pénalités que peuvent infliger les directeurs de tournois aux joueurs ne respectant pas les règles de jeux et de bonnes conduites :

- 1ère pénalité : avertissement verbal
- 2ème pénalité : exclusion de la table durant un tour de jeu minimum
- 3ème pénalité : exclusion définitive du tournoi + avertissement

De même, un très mauvais comportement autour d'une table (à l'appréciation d'un membre du Bureau) aura comme conséquence un avertissement et exclusion de la table durant un tour de jeu minimum (si plusieurs protagonistes, cela s'applique à tous). Chaque membre du club se doit de se contenir et de rester humble, quelque soit la malchance ou la chance qu'il subit.

g. Responsabilités

- Les membres du bureau et du conseil d'administration ne sont pas responsables des vols occasionnés lors des tournois (et réunions d'association)
- Chaque membre est personnellement responsable et redevable en cas de détérioration du matériel de l'Association
- Chaque membre est responsable de sa propre sécurité, et est personnellement responsable en cas de coups et blessures envers une autre personne
- L'Association ne pourra être tenue responsable des parties à enjeux financiers organisées secrètement par un simple membre de l'Association

h. Respect & civisme

Il est demandé à chaque joueur de respecter son adversaire, d'être fair play et d'avoir un comportement civique. Tout manquement à ces principes se verra sanctionné. Il est demandé également d'être le plus ponctuel possible dans l'intérêt de tous.

i. Repêchage

Dans le cadre des compétitions possédant un repêchage possible de membres (SNG pour la table finale par exemple), une personne déjà qualifiée ne pourra bénéficier du bonus de requalification si il est repêché. Le bonus est uniquement donné lorsque le membre déjà qualifié fait partie des nouveaux qualifiés, et non pas des repêchés.

3. INTERCLUBS

Les interclubs étant un fonctionnement à part dans la vie du club, il faut se référer au forum pour connaître le déroulement et les règles de participation. En effet, une équipe dirigeante a été instaurée pour gérer correctement les interclubs.

4. ONLINE

a. Changement de pseudo

Pour rappel, les classements des compétitions proposées par notre partenaire Winamax sont gérés par le club. Winamax propose à ses utilisateurs la fonctionnalité de changement de pseudo. Le Bureau doit donc modifier les classements si le pseudo d'un membre venait à changer.

Si un adhérent change de pseudo Winamax, il devra en avvertir le bureau au plus tard 24H avant une manche online, sous peine de ne pas recevoir ses tickets, ou que les points de la manche ne lui soient pas comptabilisés dans son classement.

5. CALENDRIER DE RENTREE 2017

Fin septembre : Assemblée Générale

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur est établi par le Bureau Exécutif conformément à l'article 26 des statuts de l'association LES AMIS DU POKER.

Il peut être modifié par le Bureau Exécutif sur proposition des membres. Les modifications du nouveau règlement intérieur sont signalées soit par e-mail à tous les membres de l'association et/ou par affichage sur le site Internet du club sous un délai de 1 mois suivant la date de modification.

Le Président
Sébastien MARIETTE

Le Secrétaire
Jérémy GILLEBERT